

VOS
LETTRES*Soutenons nos professionnels,
pas les procès contre eux!*

« Un arbre tombe, une promeneuse est grièvement blessée: l'émotion et la compassion sont légitimes. Mais faut-il, pour autant, désigner un coupable à tout prix? Dans cette affaire (*La Liberté* des 17-18 juillet, «Condamné après une chute d'arbre»), on reproche à un garde forestier expérimenté de ne pas avoir inspecté individuellement chaque arbre situé sur un talus privé. Une exigence déconnectée des réalités du terrain.

Quel message envoie-t-on aux nouvelles générations? Celui d'une société où l'on préfère ne plus agir au risque d'être poursuivi au nom de normes toujours plus éloignées du bon sens. A force de vouloir tout réglementer par des technocrates, on finit par décourager celles et ceux qui assument des responsabilités sur le terrain. Qui acceptera encore d'entretenir nos espaces naturels si chaque déci-

sion peut conduire devant les tribunaux? La nature comporte des risques. Le risque zéro n'existe pas, et prétendre le garantir par des décisions de justice revient à entretenir une dangereuse illusion.

Je pense au garde forestier concerné, qui va orienter prochainement sa carrière vers de nouveaux horizons après plus de quarante ans de service dans l'un des plus grands domaines forestiers du canton. Non par lassitude, mais parce qu'il refuse de continuer d'exercer avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête, au moindre caprice de dame Nature. Son engagement mérite notre reconnaissance.

Il est temps de redonner confiance aux professionnels de terrain, de les soutenir, de faire confiance à leur expérience et de réhabiliter le bon sens face à une judiciarisation qui menace l'action. »

GUY VUICHARD,
SEMSALES

*Le risque zéro n'est pas
envisageable en forêt!*

« La forêt ne pourra jamais offrir le risque zéro. L'accident relaté dans *La Liberté* des 17 et 18 juillet est un drame humain terrible. Les souffrances de la victime ne doivent pas être minimisées. Mais la condamnation d'un forestier pose une question essentielle: jusqu'où peut-on faire porter à un professionnel la responsabilité d'un risque naturel?

Une forêt n'est pas un parc urbain. C'est un milieu vivant, soumis aux tempêtes, aux maladies, à la sécheresse et au changement climatique. Aucun contrôle ne permettra de garantir qu'aucune branche ne tombera ni qu'aucun arbre ne cédera. Si l'approche retenue devait être confirmée et s'imposer durablement, les conséquences pourraient être lourdes: profession rendue moins attractive, refus de certains mandats, multiplication des contrôles,

charges croissantes pour les communes, suppression de places de pique-nique, fermeture de sentiers ou restrictions d'accès.

Nous devons aussi nous garder d'une judiciarisation croissante où chaque accident, aussi tragique soit-il, devrait nécessairement conduire à la désignation d'un coupable. La sécurité doit rester une obligation de diligence raisonnable et proportionnée, non une obligation de résultat impossible. La responsabilité individuelle doit conserver une place réelle: entrer en forêt, c'est accepter un risque naturel résiduel.

Le canton et la Confédération doivent clarifier les responsabilités et garantir un cadre juridiquement sûr et financièrement supportable. Nos forestiers doivent être protégés, pas devenir les garants personnels de tous les aléas de la nature. »

NICOLAS BRUNISHOLZ,
SYNDIC, LE MOURET

**COMMENT NOUS ADRESSER
VOTRE LETTRE DE LECTEUR**

Vos lettres destinées à être publiées dans la page Forum – courrier des lecteurs (à la fois impression dans l'édition papier et mise en ligne sur notre site internet laliberte.ch) peuvent nous parvenir par différents canaux:

Formulaire en ligne: vous pouvez saisir votre lettre de lecteur directement dans le formulaire à disposition sur le site internet forum.laliberte.ch.

Adresse électronique: il vous est possible également d'adresser votre courriel à l'adresse principale du journal: redaction@laliberte.ch. Merci dans ce cas de bien préciser qu'il s'agit d'un courrier de lecteur.

Courrier postal: en outre, les textes des lecteurs peuvent bien entendu nous être envoyés à l'adresse postale suivante: Rédaction «La Liberté», Rubrique du courrier des lecteurs, boulevard de Pérolles 42, 1700 Fribourg. LIB

VU PAR ALEX

Canicule: les guides renoncent à l'ascension du Cervin

*Un feu d'artifice
à Payerne!*

« Les feux d'artifice sont interdits en temps de canicule. Mais à Payerne c'est la beauté qui se révèle en feu d'artifice à l'occasion de la 2^e édition de l'Opéra de l'impératrice (voir la critique dans notre édition du 13 juillet). Magistral.

Ottone de Georg Friedrich Händel, un exercice d'admiration dans le cadre sublime de la cour de l'abbatiale Notre-Dame. Une symbiose parfaite entre le charme du lieu et la musique du maître de la Création. Baroque et moderne, rythmé et grandiose, vraiment pour tous. Que l'on soit connaisseur ou pas, il suffit de se laisser emporter par l'intrigue amoureuse et l'émotion. La dramaturgie du pouvoir politique est prise en otage et balayée par la magie de l'amour. Je ne suis pas un spécialiste, mais j'ai adoré. Un moment de rêve hors des contraintes du temps.

Merci aux actrices, acteurs, instrumentistes, à la metteuse en scène et au chef d'orchestre. Merci tout spécialement aux personnes de l'ombre qui croient en l'Opéra de l'impératrice, à son comité d'organisation, aux volontaires et à toutes les personnes qui soutiennent cette nouvelle perle rare de culture. Je me réjouis de revenir pour la 3^e édition. »

SERGE J. M. CHAMMARTIN, MATRAN

Retrouvez
toutes
les lettres
de lecteurs
et les opinions
sur laliberte.ch

*Soutien à Jacques Rime
au sujet des chasseurs*

« A la lecture des courriers de MM. Rey, Gobet et Zamofing (18.6), nous souhaitons apporter notre soutien à Jacques Rime dans sa prise de position sur les propositions «d'amélioration» de la chasse fribourgeoise. Le stress climatique et les dérangements subis par la faune sauvage sont de plus en plus préoccupants. Y ajouter l'ouverture de la chasse au brocard dès le 1^{er} juillet, en période de rut, est contraire tant à la préservation des espèces qu'à toute considération éthique.

MM. Rey et Gobet évoquent la régulation et la préservation de la biodiversité. Pourtant, les prédateurs naturels, qui assurent une régulation par une sélection bien plus pertinente des individus, sont peu tolérés en Suisse. L'argument de sécurité avancé par M. Zamofing pour justifier l'utilisation des lunettes de vision nocturne in-

terroge, car un chasseur ne devrait pas avoir besoin de recourir à ces dispositifs pour identifier sa cible. Elles réduisent surtout les capacités de camouflage de l'animal et suppriment toute équité des chances.

Au-delà de ses talents de peintre, M. Rime est un grand connaisseur de la nature et de la faune. Les heures passées à observer et à se fondre dans le paysage, sans autre objectif que l'émerveillement, avec humilité et sans rôle autoproclamé d'intervention, permettent la compréhension la plus fine qui soit du monde animal et de ses enjeux. Cette connaissance intime du vivant, acquise dans le silence et la patience, apporte une lecture du terrain que seule une immersion désintéressée peut offrir, souvent plus juste que celle de ceux qui s'érigent en intervenants. »

MARGOT PHILIPONA, EPEDES
MAXIME WEISSBAUM, FRIBOURG



SOUVENIRS

Vue du village de Bellegarde.

Carte prêtée par M. Louis-Aloys Yerly, Treyvaux

RÈGLES DU JEU

- » Les textes publiés dans la page Forum ne doivent pas dépasser 1600 signes (caractères et espaces entre les mots). Adresse complète, rue, localité et surtout numéro de téléphone (aussi pour les e-mails) doivent figurer sur votre envoi.
- » Les lettres envoyées à plusieurs journaux, les communiqués, les lettres ouvertes et pétitions sont refusés.
- » La rédaction rédige le titre des textes. Elle se réserve le droit de raccourcir des textes trop longs en sauvegardant l'essentiel du message et d'adapter les passages peu clairs. Tous les textes publiés sont signés du nom de l'auteur.
- » Les lecteurs peuvent envoyer des photos et cartes postales (au format largeur) pour la rubrique «Souvenirs», à l'adresse: Rédaction «La Liberté», bd de Pérolles 42, 1700 Fribourg. Ces images leur seront retournées après publication. LIB